

**Commander à l'ère du retour des conflits : enjeux éthiques pour la
Gendarmerie**

*Réflexions sur les valeurs qui doivent guider un officier de gendarmerie
aujourd'hui et demain*

Cet essai entend questionner les conséquences éthiques liées au contexte de risques exacerbés de conflits de haute intensité sur l'engagement, le quotidien et le commandement d'un officier des armées, et particulièrement de la Gendarmerie nationale, aujourd'hui et à l'avenir.

La démonstration présentera dans un premier temps le contexte et les risques éthiques potentiels auxquels peut faire face un officier de gendarmerie, avant d'exposer plusieurs pistes de réflexion et de réponses à ces dilemmes éthiques à travers des exemples concrets de situations de commandement et de responsabilité.

Face au retour des conflits armés de haute intensité, la Gendarmerie, force armée au statut hybride et aux multiples missions, se trouve confrontée à des enjeux éthiques majeurs. L'officier de gendarmerie doit arbitrer entre obéissance hiérarchique, responsabilité morale et cadre juridique, tout en conciliant sécurité nationale et respect des libertés publiques (I). L'éthique devient un outil indispensable pour garantir la légitimité et la confiance envers les forces de sécurité. Elle implique de se préparer à « combattre avec éthique » : respecter le droit international humanitaire, tenir compte des héritages historiques et des dilemmes moraux, et faire preuve d'obéissance critique face à des ordres potentiellement illégaux ou immoraux. Dans ce cadre, l'officier a un rôle central : prévenir les dérives, accompagner moralement ses subordonnés, maintenir la cohésion et la discipline, tout en protégeant les droits des individus, y compris ceux perçus comme adversaires. Enfin, la dimension humaine est au cœur de ce commandement : détecter les fragilités psychologiques, guider et sanctionner avec justice et pédagogie, tout en préparant ses subordonnés aux défis éthiques complexes auxquels ils seront confrontés (II).

Face à une montée des tensions géopolitiques, l'éthique apparaît comme un repère indispensable pour guider l'action des acteurs économiques, civiques et militaires. L'éthique peut être définie comme un arbitrage personnel sur les valeurs et les principes guidant notre comportement, en particulier lorsque les règles juridiques ou les procédures ne suffisent pas à trancher une situation complexe. Pour un officier de gendarmerie, elle constitue un cadre de réflexion et d'action, permettant de concilier la nécessaire efficacité opérationnelle, la protection des citoyens dans l'action et le respect des valeurs républicaines.

Si les dilemmes éthiques peuvent être multiples, l'officier de gendarmerie devra d'abord arbitrer son action au regard de l'obéissance hiérarchique, fondement de la discipline militaire, et de la responsabilité morale et juridique individuelle dont il répond. Ensuite, il devra concilier les impératifs de sécurité et de protection des libertés publiques dans un contexte où l'État pourrait être conduit à restreindre des droits fondamentaux pour garantir sa survie. Contexte où la Gendarmerie place ses cadres à la frontière entre la logique de guerre et la logique de l'État de droit. Une frontière qui apparaît particulièrement incertaine en situation de conflit.

Dès lors, comment l'éthique peut-elle éclairer l'engagement militaire et guider les choix d'un officier de gendarmerie face au retour des risques de guerre aujourd'hui et demain ?

Dans cet essai, nous proposons plusieurs pistes de réflexion sur les réponses possibles à certains dilemmes éthiques auxquels un officier de gendarmerie pourrait faire face en temps de guerre.

I. La Gendarmerie, force armée au statut hybride, face au défi du retour des conflictualités

A) La Gendarmerie confrontée au retour des conflictualités et à la redéfinition des risques

« Des certitudes établies parfois depuis des décennies sont aujourd’hui remises en cause »¹. Ces mots, prononcés par le chef de l’État, Emmanuel Macron, lors de ses derniers vœux aux armées, traduisent ce sentiment d’un basculement progressif de l’environnement international vers une instabilité durable. Les repères stratégiques qui structuraient jusqu’alors la sécurité de la France et de ses partenaires apparaissent de plus en plus fragilisés.

En effet, plusieurs évolutions témoignent d’une dégradation de l’environnement sécuritaire. Le retour de la guerre sur le sol européen en 2022 constitue à cet égard une rupture majeure. Longtemps perçue comme appartenant au passé, la guerre interétatique de haute intensité s’est réimposée comme une réalité tangible, marquée par des affrontements directs entre États, l’emploi massif d’armements lourds et la remise en cause des principes fondamentaux du droit international. Au contraire des prédictions de Francis Fukuyama dans son ouvrage *La Fin de l’Histoire*², cette résurgence nous prouve que les confrontations idéologiques demeurent. La paix ne peut alors être considérée comme un acquis définitif, même au cœur de l’espace européen.

En parallèle, le contexte international est marqué par une montée des rivalités stratégiques et des incertitudes géopolitiques, qu’il s’agisse de compétitions entre puissances ou d’interrogations portant sur la solidité des alliances traditionnelles telles que l’OTAN, comme le rappellent les récentes tensions autour du Groenland³.

Des menaces que le directeur général de la Gendarmerie nationale, le général d’Armée Hubert Bonneau a évoqué dans un courrier interne en janvier 2025. Il n’exclut d’ailleurs pas « la possibilité d’un conflit armé et d’une agression du sanctuaire national ». C’est également à l’occasion de ce courrier que le directeur général alerte sur la multiplication des ingérences étrangères, précisant qu’« en tout point du territoire national, notamment Outre-mer, différents acteurs et compétiteurs cherchent à déstabiliser la Nation »⁴. Des menaces donc protéiformes, extérieures mais aussi hybrides qui amènent à une reconsidération des schémas de pensée.

¹ Ministère des Armées, « Vœux du Président Macron aux armées : ce qu’il faut en retenir », publication du 16 janvier 2026.

<https://www.defense.gouv.fr/actualites/voeux-du-president-macron-aux-armees-ce-quil-faut-retenir>

² Francis Fukuyama, *La Fin de l’histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.

³ **Le Monde avec AFP**, « Groenland : Emmanuel Macron met en garde contre des “conséquences en cascade” si la souveraineté d’un pays allié était touchée », *Le Monde*, 14 janvier 2026, publié à 13 h 12, modifié le 14 janvier 2026.

https://www.lemonde.fr/international/article/2026/01/14/groenland-emmanuel-macron-met-en-garde-contre-des-consequences-en-cascade-si-la-souverainete-d-un-pays-allie-etait-touchee_6662157_3210.html

⁴ *Le Monde*, « Le patron de la gendarmerie met en garde ses troupes contre “la possibilité d’un conflit armé” », 27 janvier 2025.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/01/27/le-patron-de-la-gendarmerie-met-en-garde-ses-troupe-contre-la-possibilite-d-un-conflit-arme_6519196_3224.html

B) Une force armée au rôle ambivalent : de la sécurité du quotidien à la défense opérationnelle

La confrontation entre le statut des gendarmes et leurs missions peut apparaître paradoxale. En effet, si la Gendarmerie est une force armée tournée vers la sécurité du quotidien, celle-ci peut être projetée dans des conflits de haute intensité.

Le Code de la sécurité intérieure qualifie la Gendarmerie de « force armée chargée de veiller à l'exécution des lois »⁵. Ainsi, les gendarmes ont un statut militaire, et sont placés à ce titre sous l'autorité du ministère des Armées. Ils sont donc soumis au statut général des militaires, ne disposant ni du droit de grève, ni du droit syndical. Toutefois, malgré ce statut militaire, la gendarmerie exerce principalement des missions de police, liées à la sécurité intérieure. Au fil du temps, et paradoxalement à leur statut, les missions des gendarmes se sont rapprochées de celles de la Police nationale. La réforme issue de la loi du 3 août 2009⁶ a joué un rôle clé: elle a placé la Gendarmerie et la Police nationale sous l'autorité du ministère de l'Intérieur et a instauré un Code de déontologie commun⁷. Cependant, même en temps de paix, les gendarmes conservent des attributions en lien avec la défense nationale et la préparation opérationnelle à la guerre. Ils participent notamment à la sécurité des armements nucléaires et à la protection de sites sensibles, au contre-espionnage et au renseignement.

La Gendarmerie s'inscrit historiquement dans la continuité de la maréchaussée, dont la mission première, en temps de guerre, consistait à maintenir l'ordre au sein des troupes et à l'arrière. Historiquement, la Gendarmerie a pu être engagée comme force combattante, que ce soit lors des guerres de la Révolution et de l'Empire, des deux guerres mondiales jusqu'aux guerres de décolonisation⁸. Ainsi, en période de conflit, la Gendarmerie est principalement chargée de la discipline militaire: surveillance des troupes en déplacement, contrôle des militaires en congé ou en mission, recherche des insoumis et des déserteurs.

Le contexte international actuel interroge les droits et les devoirs du gendarme et leur application en temps de guerre. Au regard du statut militaire du gendarme, il apparaît inévitable que les devoirs de celui-ci soient renforcés en période de conflits. Le devoir d'obéissance est accru : le gendarme doit exécuter les ordres reçus, sauf si ceux-ci apparaissent manifestement illégaux (théorie des "baïonnettes intelligentes"). S'y ajoutent un devoir de neutralité et de loyauté, impliquant une fidélité à l'État, à la Constitution et aux autorités légalement établies. Il en découle un devoir de disponibilité total. Le gendarme doit en outre respecter strictement le droit des conflits armés, notamment dans l'usage de la force, qui doit rester nécessaire, proportionnée et encadrée. Enfin, et surtout, il est tenu à un devoir d'exemplarité. Ce devoir est sûrement l'un des plus importants à notre époque, où les images et Internet occupent une place prépondérante.

⁵ **Légifrance**, *Code de la sécurité intérieure*, art. L.421-1.
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037201042

⁶ Loi du 3 août 2009 relative à la Gendarmerie nationale

⁷ **Légifrance**, *Code de la sécurité intérieure*, partie réglementaire, livre IV, titre III, chapitre IV.
<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000028287024/2014-01-01>

⁸ Rapport d'information du Sénat n°271, déposé le 10 avril 2008, "Quel avenir pour la gendarmerie?"

Ainsi, la gendarmerie constitue une force armée singulière au sein de l'appareil militaire français, par son double rattachement aux ministères des Armées et de l'Intérieur, ainsi que par la nature hybride de ses missions, situées à l'interface entre défense nationale et sécurité intérieure.

C) Impréparation matérielle et morale : la gendarmerie face au défi de la guerre

Le positionnement institutionnel original que nous venons de présenter expose les gendarmes à des enjeux éthiques spécifiques, pour lesquels ils ne peuvent être entièrement préparés, tant sur le plan doctrinal que pratique.

Comme le rappelait de Gaulle dans *Le Fil de l'épée* publié en 1932, « la guerre est, bel et bien, [la] raison d'être [des soldats] »⁹. Cette affirmation s'applique cependant imparfaitement à la Gendarmerie, dont l'activité quotidienne est dominée par la police judiciaire, la sécurité routière et la lutte contre la délinquance de proximité. Cette orientation opérationnelle contribue à une forme de déconnexion progressive avec la culture de guerre propre aux armées de combat. Ainsi, la majorité des gendarmes apparaît aujourd'hui relativement peu préparée à un engagement de haute intensité : la formation initiale des sous-officiers, qui représentent près de 90 % des effectifs¹⁰, demeure centrée sur les missions de sécurité intérieure, tandis que l'enseignement du droit des conflits armés, du droit international humanitaire ou du droit judiciaire militaire reste marginal.

Cette impréparation est également le produit de contraintes budgétaires structurelles. Dans un contexte de tension des finances publiques, les priorités ont longtemps porté sur la rénovation immobilière, la modernisation du parc automobile ou les équipements de protection individuelle, au détriment de l'entraînement opérationnel et du renouvellement de l'armement de guerre. À cet égard, le Directeur général de la Gendarmerie a souligné la nécessité d'un « remplacement complet » des 22 000 fusils d'assaut FAMAS encore en dotation dans l'institution, en contraste avec les autres armées déjà dotées du HK416, révélant un certain retard capacitaire¹¹.

Plus fondamentalement, cette impréparation est d'ordre philosophique et sociologique. La professionnalisation des armées, la fin de la conscription et la disparition de la perspective d'un conflit majeur en Europe depuis la fin de la guerre froide ont contribué à transformer le rapport au métier des armes. Les gendarmes qui se sont engagés depuis les années 1990 l'ont fait dans un environnement stratégique dominé par les opérations de gestion de crise, le maintien de l'ordre et la lutte contre le terrorisme, et non dans la perspective d'une guerre interétatique de haute intensité. Cette évolution rejoint le diagnostic de certains auteurs sur la « démilitarisation culturelle » des sociétés occidentales et la perte progressive d'une culture stratégique au sein des forces armées¹².

⁹ Charles de Gaulle, *Le Fil de l'épée*, Paris, Plon, 1932, p. 155.

¹⁰ Observatoire économique de la défense, *La rémunération des personnels militaires de la gendarmerie en 2022*, Bulletin ÉcoDef, n° 239, mars 2024.

¹¹ AEF info, « PLF 2026 : la gendarmerie doit procéder à un "remplacement complet" de ses 22 000 Famas », déclaration du général d'armée Hubert Bonneau, 30 octobre 2025.

¹² **Aron, Raymond**, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962.

Ainsi, la Gendarmerie, à l'image du reste de la société française, peut être décrite comme partiellement en situation d'impréparation morale et matérielle face au retour plausible de la guerre en Europe. Certains observateurs n'hésitent pas à établir un parallèle avec la France des années 1930, telle que décrite par de Gaulle dans *Le Fil de l'épée*, marquée par une forme de pacifisme social et de sous-investissement dans l'outil militaire¹³.

Dans ce contexte, l'officier de gendarmerie, en tant qu'encadrement supérieur et interface entre l'autorité politique et les unités subordonnées, se trouverait, en cas de conflit majeur, au cœur de dilemmes éthiques particulièrement aigus, entre exigences opérationnelles, contraintes juridiques et attentes sociétales.

II. Adaptation éthique du commandement face à la montée des conflits : des pistes pour l'officier de Gendarmerie de demain

A) Renforcer l'engagement personnel de l'officier de gendarmerie

Le statut d'officier implique un engagement qui ne se limite pas au cadre professionnel mais irrigue aussi sa vie personnelle. Découlant de ses responsabilités de commandement et d'exemplarité, l'officier de gendarmerie voit ainsi sa disponibilité prendre une dimension nouvelle. En cas de conflit, son statut hybride de soldat de la loi est susceptible de le conduire à intervenir sur les lignes de combat aux côtés des armées, à l'image de ce qu'illustre l'engagement de la Garde nationale d'Ukraine, équivalent ukrainien de la Gendarmerie¹⁴.

Au-delà, sa posture s'en trouve également changée dans la mesure où il gagne en visibilité. En effet, en temps de paix, le chef militaire reste dans l'ombre, ce qui est encore plus marqué pour l'officier de gendarmerie qui agit sous l'autorité du préfet et est en constante relation avec les élus. En temps de guerre, son exposition s'en trouve décuplée. « *Au premier éclair des épées, l'ordre des valeurs se trouve bouleversé. Sortant de la pénombre, le chef militaire est investi tout à coup d'une autorité effrayante* »¹⁵.

Dans le contexte actuel, cette exigence d'éthique renforcée s'étend aussi à de nouveaux espaces, tels que celui du numérique. Comme l'a rappelé le général d'armée Hubert Bonneau, les ingérences étrangères constituent une menace majeure. Le cyberspace devient ainsi un champ de conflictualité à part entière. Un espace que l'officier de gendarmerie fréquente, comme pour beaucoup de citoyens, à la fois dans sa vie professionnelle et personnelle. Dès lors, son comportement en ligne même lorsqu'il n'a trait

¹³ **Ouest-France**, « Emmanuel Macron : "Le moment que nous vivons ressemble à l'entre-deux-guerres" », 1er novembre 2018.
<https://www.ouest-france.fr/politique/emmanuel-macron/info-ouest-france-emmanuel-macron-le-moment-que-nous-vivons-ressemble-l-entre-deux-guerres-6045961>

¹⁴ **France 24**, « À Kiev, avec la Garde Nationale en charge de la défense anti-aérienne », reportage, 24 décembre 2022.

<https://www.france24.com/fr/reportages/20221224-%C3%A0-kiev-avec-la-garde-nationale-en-charge-de-la-d%C3%A9fense-anti-a%C3%A9rienne>

¹⁵ Charles de Gaulle, *Le Fil de l'épée*, Paris, Plon, 1932

qu'au privé peut être particulièrement scruté et impose ainsi une prudence primordiale qui s'en trouve décuplée dans ce cadre. En effet, si tout citoyen est responsable de ce qu'il diffuse, l'officier de gendarmerie est soumis à une exigence supplémentaire, liée à la protection des intérêts nationaux et à la préservation de l'image de l'institution. Les incidents liés à l'utilisation d'applications de géolocalisation sportive, ayant conduit à la divulgation d'informations sensibles, illustrent concrètement les risques éthiques associés à une frontière désormais poreuse entre la sphère privée et la sphère militaire¹⁶.

Ainsi, dans un contexte de retour des conflits et d'hybridation des menaces, l'officier de gendarmerie est soumis à une exigence de disponibilité renforcée, qui s'étend au-delà de sa seule sphère professionnelle.

B) Se préparer à combattre avec éthique : héritage historique, formation et vigilance morale

Dans un contexte de retour des conflits de haute intensité, le devoir de mémoire prend une dimension normative : il oblige les officiers de gendarmerie d'aujourd'hui à se préparer moralement et intellectuellement afin d'être à la hauteur de leurs prédécesseurs. Ignorer cette préparation, c'est, d'une certaine manière, trahir l'héritage des gendarmes combattants et résistants. Transmettre cette mémoire n'est pas seulement un acte de commémoration : elle constitue une véritable boussole morale et éthique, guidant les officiers de tous grades dans leurs décisions et leur posture professionnelle.

Cette préparation ne peut se limiter à la seule mémoire historique. Elle passe également par la maîtrise du droit international humanitaire, qui vise à moraliser la guerre en imposant aux combattants des règles minimales pour limiter la violence et protéger les non-combattants. Dans des situations où les gendarmes peuvent être engagés dans la défense du territoire ou dans la gestion de crises majeures, la connaissance et l'application de ces règles deviennent des conditions indispensables de l'éthique opérationnelle. L'éthique n'est ainsi plus seulement une posture morale, mais une véritable compétence professionnelle, articulée à la fois avec la légalité et le devoir de discernement.

L'histoire du XX^e siècle montre combien l'obéissance aveugle peut conduire à des dérives. Des militaires et des fonctionnaires ont parfois justifié leurs actes par la seule soumission à l'autorité, avec des conséquences dramatiques. Hannah Arendt l'a illustré à travers la figure d'Eichmann : l'obéissance bureaucratique et le légalisme peuvent banaliser le mal s'ils ne sont pas tempérés par une conscience morale active¹⁷. Ainsi, l'officier de gendarmerie doit se concevoir non comme un simple exécutant, mais comme un sujet moral responsable de ses décisions, capable de confronter la légalité formelle d'un ordre à sa légitimité morale.

Cette exigence éthique se manifeste également dans les relations avec les populations civiles. Les conflits engendrent souvent une tentation de suspicion généralisée envers les ressortissants du pays adverse. L'internement préventif des résidents américains

¹⁶ Martin Untersinger, « Strava, une histoire émaillée de failles de sécurité », *Le Monde*, 27 octobre 2024, mis à jour le 4 novembre 2024.
https://www.lemonde.fr/pixels/article/2024/10/27/strava-une-histoire-emailee-de-failles-de-securite_6361676_4408996.html

¹⁷ Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem : Rapport sur la banalité du mal*, Paris, Gallimard, 1964.

d'ascendance japonaise pendant la Seconde Guerre mondiale illustre les dérives possibles d'une logique sécuritaire absolue¹⁸. Dans un contexte contemporain, la présence sur le sol français de citoyens de pays rivaux, potentiellement ennemis dans un futur conflit, pose une question éthique similaire : doivent-ils être considérés comme des adversaires, ou comme des individus distincts des choix de leur gouvernement ? L'officier de gendarmerie se trouve ainsi au cœur d'une tension permanente entre sécurité nationale et respect des principes d'égalité et de non-discrimination. En tant que force armée au contact direct de la population, la Gendarmerie a une responsabilité particulière : garantir que la guerre extérieure ne se transforme pas en guerre intérieure. Se préparer à « combattre avec éthique » implique donc de protéger les droits des individus même lorsqu'ils sont perçus comme des ennemis, et de maintenir un équilibre entre efficacité opérationnelle et respect des valeurs républicaines.

Ainsi, l'éthique de l'officier de gendarmerie, dans un contexte de retour de la guerre, ne se résume pas à savoir combattre, mais à savoir jusqu'où ne pas aller. Elle repose sur quatre piliers interdépendants : un devoir de mémoire éclairé, une formation juridique et morale approfondie, une obéissance critique et une vigilance constante face aux tentations de discrimination et de brutalisation. Se préparer à la guerre, pour l'officier de gendarmerie, c'est avant tout se préparer à rester fidèle aux valeurs de la République lorsque celles-ci seront les plus menacées.

C) Préserver et guider : l'humain au cœur du commandement éthique de l'officier

En raison du quotidien du gendarme, se constituant principalement de missions de police, l'engagement militaire et la mission de prévôté¹⁹ peuvent s'avérer n'être qu'un concept abstrait. Le rôle de l'officier de gendarmerie sera donc prépondérant en cas de conflit armé. L'officier sera frappé de plein fouet par les conflits de valeur : il pourra être difficile pour un gendarme de devoir poursuivre les déserteurs. L'officier devra alors rappeler le rôle prépondérant de la prévôté, ainsi que les devoirs du gendarme. Il doit impérativement réinscrire la prévôté comme une mission de protection de la Nation, au cœur même de l'engagement du gendarme. Cette mission n'est pas annexe, mais bien constitutive de l'engagement militaire. L'officier doit incarner cela : il doit être présent physiquement, assumer les décisions les plus dures, et se placer en première ligne morale. Le gendarme prévôté est dans une situation particulière : il est un militaire parmi les militaires, qui est chargé de contrôler, voire de contraindre d'autres militaires, et est ainsi exposé à une tension morale permanente entre solidarité, fraternité d'armes et neutralité. Il nous apparaît que l'éthique doit rester le fil conducteur du raisonnement et de la sanction. A l'image de ce qu'énonçait le maréchal Lyautey, « rien de ce qui est humain ne m'est étranger »²⁰, l'officier doit prendre en compte le positionnement particulier du gendarme.

¹⁸ Corine Lesnes, « L'internement des Américano-Japonais en 1942, la faute qui hante les mémoires », *Le Monde*, 9 avril 2019,

¹⁹ La prévôté consiste en des missions de police judiciaire aux armées

²⁰ Hubert Lyautey, *Le rôle social de l'officier*, article paru dans *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1891

Dans le cadre de notre étude, nous souhaitons mettre en avant que l'officier de gendarmerie détient un rôle important dans la prévention et la préparation à la guerre: il s'agit de préparer au mieux chacun de ces gendarmes aux enjeux éthiques auxquels ils seront confrontés dans le cadre d'opérations quelconques, afin de leur permettre d'exercer au mieux leurs missions. Il s'agit de mettre en avant les conflits éthiques auxquels ils devront faire face, et de leur inculquer les règles déontologiques auxquelles ils devront s'attacher tout au long de leurs fonctions.

Les conséquences psychologiques de la guerre sur les militaires, et plus particulièrement sur les gendarmes engagés dans l'exercice de leurs fonctions, sont profondes et multiformes. Exposés à la violence, à la mort, à la peur et à des dilemmes moraux intenses, ils sont confrontés à des situations où la dimension éthique de leurs décisions prend tout son sens. Dans ce contexte, l'officier de gendarmerie joue un rôle central. Au-delà de ses responsabilités opérationnelles, il assume une fonction morale : détecter les signes précurseurs de troubles psychiques chez ses subordonnés, orienter vers les structures appropriées et offrir un soutien éthique et psychologique. Sa mission consiste à préserver non seulement la cohésion et l'efficacité de ses unités, mais aussi l'intégrité morale et psychologique de ses hommes, faisant ainsi de l'éthique une composante essentielle de son commandement.

*

* *

Le retour des conflictualités impose à la Gendarmerie, force armée au statut hybride, une redéfinition de ses repères éthiques. À l'interface entre défense et sécurité, l'officier se trouve investi d'une responsabilité singulière, où l'efficacité de l'action ne peut être dissociée de sa légitimité morale. Dans un contexte où la guerre redevient une hypothèse crédible, l'éthique du commandement ne saurait se réduire au respect formel de la légalité : elle suppose un engagement personnel exigeant, fondé sur l'exemplarité, le discernement et la fidélité aux valeurs républicaines. La maîtrise du droit international humanitaire, le devoir de mémoire, l'obéissance critique et la vigilance face aux risques de brutalisation constituent ainsi les piliers d'un commandement responsable. Se préparer à la guerre, pour l'officier, revient dès lors moins à apprendre à combattre qu'à savoir jusqu'où ne pas aller, afin de préserver la cohésion nationale et la confiance de la population, y compris lorsque celles-ci sont mises à l'épreuve par la violence des conflits.

Bibliographie

Ouvrages

- **Arendt, Hannah**, *Eichmann à Jérusalem : Rapport sur la banalité du mal*, Paris, Gallimard, 1964.
- **Aron, Raymond**, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962.
- **De Gaulle, Charles**, *Le Fil de l'épée*, Paris, Plon, 1932.
- **Fukuyama, Francis**, *La Fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.
- **Lyautey, Hubert**, « Le rôle social de l'officier », *Revue des Deux Mondes*, 15 mars 1891.

Articles et publications institutionnelles

- **Observatoire économique de la défense**, *La rémunération des personnels militaires de la gendarmerie en 2022*, Bulletin ÉcoDef, n° 239, mars 2024.
- **Ministère des Armées**, « Vœux du Président Macron aux armées : ce qu'il faut en retenir », 16 janvier 2026, disponible en ligne : <https://www.defense.gouv.fr/actualites/voeux-du-president-macron-aux-armees-ce-qu-il-faut-retenir>
- **Rapport d'information du Sénat n°271**, déposé le 10 avril 2008, "Quel avenir pour la gendarmerie ?"

Presse et médias

- **Untersinger, Martin**, « Strava, une histoire émaillée de failles de sécurité », *Le Monde*, 27 octobre 2024, mis à jour le 4 novembre 2024, disponible en ligne : https://www.lemonde.fr/pixels/article/2024/10/27/strava-une-histoire-emailee-de-faille-s-de-securite_6361676_4408996.html
- **Lesnes, Corine**, « L'internement des Américano-Japonais en 1942, la faute qui hante les mémoires », *Le Monde*, 9 avril 2019.
- **Le Monde**, « Le patron de la gendarmerie met en garde ses troupes contre "la possibilité d'un conflit armé" », 27 janvier 2025, disponible en ligne : https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/01/27/le-patron-de-la-gendarmerie-met-e-n-garde-ses-troupes-contre-la-possibilite-d-un-conflit-arme_6519196_3224.html
- **Le Monde avec AFP**, « Groenland : Emmanuel Macron met en garde contre des "conséquences en cascade" si la souveraineté d'un pays allié était touchée », *Le Monde*, 14 janvier 2026, publié à 13 h 12, modifié le 14 janvier 2026, disponible en ligne: https://www.lemonde.fr/international/article/2026/01/14/groenland-emmanuel-macron-met-en-garde-contre-des-consequences-en-cascade-si-la-souverainete-d-un-pays-allie-etait-touchee_6662157_3210.html
- **France 24**, « À Kiev, avec la Garde nationale en charge de la défense anti-aérienne », reportage, 24 décembre 2022, disponible en ligne : <https://www.france24.com/fr/reportages/20221224-%C3%A0-kiev-avec-la-garde-nationale-en-charge-de-la-d%C3%A9fense-anti-a%C3%A9rienne>
- **Ouest-France**, « Emmanuel Macron : "Le moment que nous vivons ressemble à l'entre-deux-guerres" », 1er novembre 2018. <https://www.ouest-france.fr/politique/emmanuel-macron/info-ouest-france-emmanuel-macron-l-e-moment-que-nous-vivons-ressemble-l-entre-deux-guerres-6045961>

Sources professionnelles et spécialisées

- **AEF info**, « PLF 2026 : la gendarmerie doit procéder à un “remplacement complet” de ses 22 000 FAMAS », déclaration du général d’armée Hubert Bonneau, 30 octobre 2025.
- **Légifrance**, *Code de la sécurité intérieure*, art. L.421-1.
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037201042
- **Légifrance**, *Code de la sécurité intérieure*, partie réglementaire, livre IV, titre III, chapitre IV.
<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000028287024/2014-01-01>.
- **Loi du 3 août 2009** relative à la Gendarmerie nationale